

Mairie du 15^{ème} arrondissement de Paris

Compte rendu de la réunion du conseil des parents du 15 mars 2016

Présents :

Mme Malassis, adjointe au maire pour la petite enfance ;
Mme Charpentier, conseillère déléguée pour la petite enfance ;
Mme Tisal, coordinatrice des crèches Nord,
Mme Hec, coordinatrice des crèches Ouest ;
Mme Chaveau, coordinatrice des crèches Est ;
Mme Garnero, responsable pôle Petite Enfance de la CASPE (Circonscription des Affaires Scolaires et de la Petite Enfance) ;
Mme Bismuth, présidente du conseil des parents.
Les médecins de la protection maternelle et infantile sont excusés.

M. le maire, Philippe Goujon, a rejoint le conseil des parents en séance.

Sécurité :

1. **Plan Vigipirate** : quels sont les critères pour "l'attribution" de rondes de militaires aux abords des écoles et des crèches ? Les rondes semblent être effectuées plutôt autour des écoles et non des crèches, ce qui étonne et inquiète certains parents d'enfants en crèche.

Le nombre de militaires déployés à Paris ne permet de surveiller tous les sites (écoles, crèches, lieux de culte...). Contrairement aux crèches, les écoles connaissent des flux massifs d'arrivée et de départ. Les crèches sont mieux protégées grâce aux digicodes, au programme d'installation de visiophones et la mise en place d'horaires précis d'accueil en dehors desquels l'accès est contrôlé. La mairie du 15^{ème} demandera ce qui est prévu précisément pour la surveillance des crèches.

2. **Installation d'un filet de sécurité dans la crèche Cauchy** : situé entre un parc public et une barre HLM, le jardin de la crèche - et les enfants donc - reçoivent régulièrement des débris. Est-il possible de planifier rapidement l'installation d'un filet ?

La CASPE indique être en relation avec la section locale d'architecture (SLA) pour étudier le besoin. Il est également prévu des films de survitrage. Mme Malassis rappelle que la mairie du 15^{ème} se réunit un fois par mois avec la CASPE et la SLA pour suivre les travaux en crèches.

3. **Installation d'une caméra de surveillance dans le local poussette de la crèche Felix Faure** : suite à de nombreux vols de poussette pourtant attachées, serait-il

envisageable d'installer une caméra de surveillance dissuasive dans le local (même non connectée à un service de police : elle servirait d'appui pour les plaintes des propriétaires de poussettes) ?

Mme Malassis indique que l'installation d'une caméra de surveillance obéit à une réglementation spécifique. La question sera posée.

4. **Réfection nécessaire du revêtement du trottoir devant la crèche Falguière :** problème déjà signalé lors du précédent conseil, où cela en est-il ?

Mme Malassis précise que les travaux sont prévus mais qu'une date n'est pas encore fixée. La direction de la voirie et des déplacements (DVD) de la Ville de Paris sera sollicitée.

5. **Travaux de réfection du sol de la crèche de la Plaine :** le sol est irrégulier, en pente et fissuré, ce qui a déjà causé quelques chutes d'enfants qui se sont cognés contre le muret de l'entrée. Quand les travaux seront-ils réalisés ?

La CASPE indique qu'une visite a été effectuée, avec la SLA, le 14 mars. Il est également prévu la réfection du sol d'entrée et le rehaussement de grilles. Il s'agit d'intégrer la problématique du paysage de la rue. La Direction des familles et de la petite enfance (DFPE) de la Ville de Paris étudiera les devis.

6. **Réparation des barrières en ferraille entre les niveaux de la crèche Boucicaut (point abordé au précédent conseil) :** elles sont scotchées pour éviter de s'arracher les doigts sur les fils qui ont sautés (voir fichier joint). Est-il possible de les réparer de façon plus pérenne ou bien de les changer ?

La CASPE indique qu'une solution a été trouvée après une visite en février pour correspondre au design (sécurisation et réparation des mailles en inox, pose de plexiglass transparent).

7. **Sécurité esplanade de la crèche Keller :** sujet maintes fois abordé, des caméras reliées au poste de Police le plus proche peuvent-elles rapidement être installées sur l'esplanade ?

Mme Malassis indique qu'une rencontre entre M. Fraisseix (DFPE) et M. Goujon est planifiée où ce sujet précis sera abordé. Mme Malassis indique que les agents de la direction de la prévention et de la protection (DPP) de la Ville de Paris passent régulièrement. Des rixes ont effectivement eu lieu et des jeunes du lycée Beaugrenelle ont été identifiés.

Environnement :

1. **Mauvais état du revêtement des murs et poteaux de la crèche Cauchy** : la section des moyens et des grands est dégradée à des endroits à portée de bouche des enfants. Des travaux sont prévus pour l'été 2017 : est-il possible d'avancer ces travaux de réfection ?

La CASPE indique que le financement est envisagé en 2016 si d'autres programmes ont pris du retard. La SLA est en mesure d'effectuer les travaux.

2. **Manque d'éclairage et manque de nettoyage de la rue Clément Myionnet** : est-il possible d'améliorer l'éclairage et le nettoyage de cette rue ?

Mme Malassis indique que M. Goujon va solliciter la Ville de Paris pour allouer des moyens supplémentaires en faveur de la propreté du 15^{ème} arrondissement. Il est possible que les habitants utilisent également le biais des projets assujettis aux budgets participatifs. Il faut aborder le sujet avec les conseillers de quartier et l'adjoint de quartier.

3. **Propreté rue Lacordaire pour la crèche Boucicaut** : peut-on s'assurer de passages réguliers pour la propreté (gros déchets qui traînent régulièrement : vêtements, chaussures, bouts de cartons, canettes, trottinette cassée).

Voir point 2.

4. **Finitions jardinage rue Lacordaire** : quand est-il prévu de terminer le travail de jardinerie ? Cela fait 3 ans que c'est en friche : avec un gazon, des fleurs, quelque chose donnant un sentiment d'être terminé, l'espace serait peut-être mieux respecté.

Mme Malassis rappelle les difficultés liées à l'entretien d'espaces verts créés avec les ZAC. L'adjoint au maire pour les parcs et jardins tente de trouver une solution avec le projet Pariculteurs lancé par la Ville de Paris. Ce projet (végétalisation de toits et murs et développement d'une agriculture urbaine) afin de gérer les espaces verts sans responsables.

5. **A titre informatif, projet pilote de création d'une fresque murale dans la crèche Falguière** : le projet vise à réaliser des fresques murales dans les espaces transitionnels des crèches tels que les halls, atrioms, etc... Ces réalisations seront le fruit d'un effort conjoint des artistes, enfants, parents et professionnels de la crèche qui permettront de définir une thématique proche du monde de l'enfance (ex : comptine). La réalisation de la fresque serait confiée à un ou plusieurs artistes-peintres professionnels.
En créant un repère visuel familier, et en instaurant pour les parents une occasion d'échanger avec leurs enfants, on facilite la séparation pour les tout-petits en permettant à leurs parents de mettre en place un rituel ludique le matin. Cette fresque permettrait donc en plus de diminuer le stress des enfants, de les éveiller à l'Art.

Ce projet, d'un budget de 1000€, sera présenté dans le cadre du budget participatif 2016 dès le mois de juin et sera ouvert aux votes des parisiens en septembre 2016 : nous vous tiendrons informés.

Organisation :

1. **Projet de jardins pédagogiques dans les crèches :** plusieurs crèches se sont portées volontaires pour ce projet. Peut-on avoir plus d'informations (descriptif du projet, planning) ?

Ces projets concernent les crèches qui ne disposent pas de jardins pédagogiques. Ils sont portés par le biais des budgets participatifs et nécessitent une mobilisation des habitants qui votent. De même que pour la fresque murale (point précédent n°5), nous vous tiendrons informés de la présentation du projet.

2. **Facturation :** certains parents ont entendu parler d'un système de pointage des jours de présence pour une facturation à la journée. Est-ce d'actualité ? Un conseil de l'année dernière avait abordé ce sujet qui n'était nullement envisagé par la ville de Paris.

Mme Malassis indique que ce sujet n'est pas à l'ordre du jour.

3. **Visite des maternelles :** une visite de la maternelle rattachée à la crèche peut-elle être organisée par la crèche avec les enfants de grande section ? *Nous rappelons à ce sujet la possibilité d'organiser des réunions ou des "cafés poussette" avec la direction pour échanger entre parents d'enfants de la crèche ayant des frères et soeurs plus âgés à ce sujet. Très bons retours sur les réunions de l'année dernière.*

Mme Malassis indique M. Goujon y est très favorable. La CASPE prend en compte le sujet pour en étudier la généralisation.

4. **Atelier Premiers Secours :** est-il possible d'organiser un atelier à la mairie apprenant aux parents volontaires les gestes des premiers secours, comme cela avait été fait il y a quelques années ?

Une solution a été trouvée en séance : un parent dans le domaine se propose d'organiser une formation le 9 juin à la mairie du 15^{ème} de 19h00 à 20h30. Il faudra que chaque parent intéressé s'inscrive pour cette formation afin que le nombre adéquat de formateurs soit prévu (1 formateur pour 10 participants). Il est important d'honorer son inscription et que la participation soit forte si vous souhaitez que ce projet soit reconduit tous les ans.

Un mail d'inscription à cette formation sera envoyé aux parents élus par Alexandra Bismuth. Il sera à diffuser à tous les parents dans chaque crèche puis à remonter par les parents élus à Alexandra, qui se chargera de transmettre cette liste au parent organisateur de la formation.

5. **Méthode de communication "Signe Avec Moi" ou SAM :** cette méthode est-elle appliquée dans certaines crèches parisiennes ? Si oui, quel est le planning de déploiement et quels sont les résultats constatés ?

Les coordinatrices indiquent qu'il n'existe pas de généralisation de ce type de formation. D'autres formations existent dispensées sur site ou en formation (exemple : <http://www.lingueo.fr/langue-des-signes-pour-bebe.html>).

6. **Regroupement de cet été** : pour **rappel** aux parents redemandant l'info, les crèches de regroupement ne sont choisies qu'en fonction du nombre d'enfants inscrits. Elles ne peuvent donc pas être connues avant la fin des inscriptions en mairie et l'analyse des capacités d'accueil requises.
7. **Méthodes pédagogiques** : pour **rappel**, chaque crèche décide de son "programme" et des activités proposées aux enfants durant les journées pédagogiques. Les parents peuvent avoir un retour de ces journées en en discutant avec les directrices de chaque crèche (voir CR du conseil de décembre 2015, section "Organisation/Journées pédagogiques").
8. **Ateliers sur le développement des enfants (motricité, propreté, parole)** : pour **rappel**, il appartient à chaque crèche d'organiser ce type d'évènement autour de réunions ou de "café poussette" selon les thèmes qui intéressent les parents.

Santé/hygiène :

1. **Prises en charge paramédicales** : peut-on envisager un réseau de professionnels paramédicaux (ex : kiné, psychomotricien, orthophoniste) rattaché à la petite enfance de la ville pour faciliter les prises en charges des enfants qui en ont besoin régulièrement ? Que ces intervenants puissent se rendre dans les crèches par exemple, afin de faciliter l'agenda des parents ?

Les centres de PMI sont là pour répondre à ce besoin. Les médecins de crèches ne font pas ce type d'intervention.

2. **Crèmes solaires, produits pour le siège, savons spécifiques** : dans certaines crèches c'est aux parents d'amener ces produits et dans d'autres la consigne est que ces produits sont interdits sauf ordonnance médicale. Quelle est finalement la consigne pour ces produits non médicamenteux ?

Une responsable de crèche informe le conseil que les produits d'hygiène sont fournis par la crèche. Si les parents désirent d'autres produits, ils doivent en justifier l'utilisation en fournissant une ordonnance.

Cas d'un accident survenant dans la crèche (blessure d'un enfant) : quelles sont les procédures administratives dans ce cas là ? Déclaration à l'assurance, suivi, papiers fournis par la crèche ou à fournir à la crèche par les parents, etc.

La déclaration d'accident est faite par le directeur ou la directrice puis les parents fournissent un certificat initial qui constate les lésions. L'assurance de la ville et celle des parents se mettent ensuite en relation pour instruire le dossier.

Personnel :

1. **Remplacement pour congé maternité** : 3 départs entre mai et juin 2016 prévus pour la crèche Cauchy dont le remplacement ne semble pas planifié. Qu'en est-il ?

La CASPE indique qu'une solution sera trouvée. Exceptionnellement, il pourra être envisagé de faire appel au volant de remplacement qui n'est normalement pas prévu pour les congés de maternité.

2. **Accueil des enfants le matin** : l'effectif d'accueil semble avoir été réduit à 2 auxiliaires le matin au lieu de 3 toutes sections confondues dans certaines crèches. Cela cause quelques mécontentements des parents : ils se plaignent d'un manque de disponibilité des auxiliaires pour les transmissions du matin puisqu'elles doivent assurer également la gestion des enfants déjà présents. Est-ce une organisation durable ?

Les coordinatrices indiquent que les directrices/directeurs adaptent leurs volumes horaires pour s'adapter aux flux d'arrivée et, surtout, de départs le soir. Les accueils multi sections se font généralement de 7h30 à 8h le matin, lorsque la fréquentation est encore très faible. Cela permet notamment d'avoir plus de personnel disponible pour les sorties du soir où beaucoup de parents arrivent en même temps.

3. **Problème des jours de grève.**

M. Goujon indique que la seule solution pour perturber le moins possible les parents est de prévenir le plus en amont possible. Il n'existe pas de service minimum dans les crèches.

4. **Où en est-on des recrutements ?**

Des recrutements ont été annoncés lors du conseil des parents précédent. M. Goujon considère qu'il est normal de communiquer sur les effectifs concernés. Ces derniers feront donc l'objet d'une prochaine communication au conseil des parents.

Autres informations :

Une nouvelle crèche rue Falguière ouvrira en 2017. De nouveaux berceaux pourront être obtenus dans les crèches du ministère de la défense à Balard, une fois la convention entre le ministère et la Ville de Paris conclue. Des échanges sont également en cours concernant les crèches de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris.

La fête de la famille se déroulera le 28 mai 2016.

Le forum de la famille aura lieu de 8 juin 2016.

Le prochain conseil des parents se réunira le jeudi 23 juin 2016.